

ROUMOIS NORD - Conseil communautaire

Le tarif des aides à domicile augmente

La communauté de communes du Roumois Nord aurait-elle été trop généreuse ? Le déficit de 193 000 € dans le budget du service des aides à domicile a été au centre des discussions, jeudi, lors du conseil communautaire. Et finalement, les tarifs ont été revus à la hausse.

L'ampleur du déficit en a étonné plus d'un, jeudi, en conseil communautaire. « Près de 200 000 €, cela fait beaucoup ! Si ça se poursuit comme ça, le trou va continuer à grandir. Il faut trouver une solution », s'est manifesté Claude Hurabielle, le maire de Bourg-Achard.

Et la solution viendra effectivement, à la suite de longs débats. « Le déficit se creuse, c'est indéniable. Mais nous n'appliquons pas les mêmes tarifs que dans les autres communautés de communes. Il va falloir rattraper notre retard », explique Monique Mouillière, vice-présidente en charge du dossier. À l'heure actuelle, les aides à domicile sont en effet payées 12,50 € de l'heure en semaine, contre un minimum de 14 € dans le reste du département. « Nous nous sommes renseignés auprès des caisses de retraite qui évaluent et remboursent jusqu'à 18,75 € de l'heure. C'est vous dire la marge ! Entoutcas, il est certain que si nous

n'augmentons pas nos tarifs, le déficit aura presque doublé l'an prochain. » L'argument fait mouche parmi les élus, même si certains regrettent que ce service rendu subisse une telle augmentation pour les habitants. « Il est vrai qu'il s'agit là d'un service, il nous coûte forcément quelque chose, mais nous ne pouvons pas continuer comme ça », rétorque Dominique Rouas, le président de la communauté de communes. « Il va nous falloir au moins trois ans pour résorber notre déficit. En plus, nous enregistrons un vieillissement de notre population qui pourrait accentuer cette situation. »

Le 1^{er} avril prochain, les tarifs des aides à domicile seront donc augmentés de 2 € de l'heure par semaine et 1 € le week-end.

Les autres décisions

▲ Dominique Rouas a annoncé la confirmation de l'implantation du Castorama sur la Zone des Portes. Il couvrira



Les aides à domicile seront payées 14,50 € de l'heure en semaine à partir du 1^{er} avril. (photo d'archives)

9 000 m². Le reste des quatorze hectares sera vendu à diverses enseignes du monde de la maison et de la décoration.

▲ Trois hectares de terrains ont été achetés sur le canton de Routot en complément de trois autres hectares situés sur celui de Bourgheroulde. Ils permettront

au Syndicat de destruction des ordures ménagères de l'Ouest de l'Eure (Sdomode) d'y mettre en place une plate-forme pour les déchets verts et les gravats. À terme, il pourrait également être créé une plate-forme de broyage de bois.

▲ Les terrains situés sur la

Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Quicangrogne trouvent peu à peu preneurs. Des accords ont été signés pour l'installation des Piscines Magiline de Fac Logistic (matériel de bureau), d'une chambre funéraire et de Concept Podo (matériel de podologie).

Elisabeth Auger